



Licenciement suite à un rachat d'entreprise

Par **Champion95**, le **16/12/2010 à 16:22**

Bonjour,
Suite à un rachat de société, a t on le droit de refuser un emploi si celui ci correspond en tout point à l'emploi exercé dans l'entreprise rachetée ?
Que faire pour partir sous forme de licenciement si l'on ne veut pas rester dans la nouvelle structure.
Merci d'avance pour vos réponses,
Cdt,

Par **fabienne034**, le **16/12/2010 à 17:07**

bonjour,
le contrat de travail continue en cas de reprise de la société
pour tout savoir allez en milieu de page de
<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>
ce serait une démission si vous partez et n'auriez pas de droits au chômage
il faut donc signer une rupture conventionnelle de contrat de travail
pour tout savoir :
<http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm>